Image not found or type unknown

Crédit remboursé mais Maintien fichage FICP

Par **Lucie18**, le **04/08/2022** à **13:33**

Bonjour,

J'ai négocié dernièrement avec l'organisme de crédit (via les huissiers) une remise sur le solde du crédit que je devais rembourser. Ils m'ont accordé cette remise et j'ai pu solder ce crédit en empruntant auprès de ma famille. J'ai appelé les huissiers afin de savoir si l'organisme m'avait défiché mais ce n'est pas le cas. Les huissiers m'ont répondu qu'étant donné qu'une remise avait été accordé l'organisme retient le fichage jusqu'en décembre (mois auquel j'aurais dû finir de payer ce crédit).

Ma question est:

Ont il le droit de maintenir ce fichage alors que pour ma part j'ai soldé ce crédit?

Si c'est un maintien abusif, que puis je faire pour les obliger à me déficher?

Merci par avance pour vos réponses qui me permettra d'y voir plus clair.

Bien cordialement.

Lucie

Par **Marck.ESP**, le **04/08/2022** à **14:10**

Bonjour
On sait que c'est à l'établissement à l'origine de la demande d''inscription de faire procéder à la levée du fichage si les retards de paiement sont intégralement remboursées, à fortiori si le crédit est soldé.
N'hésitez pas à contacter le médiateur de cette banque.

Par **Lucie18**, le **04/08/2022** à **16:01**

Merci pour la piste, je vais de ce pas contacter le médiateur.

Par **Lucie18**, le **09/08/2022** à **15:04**

Re bonjour,

une information que je n'avais pas retenu car un peu remonté, c'est que cette manière de procéder (non défichage car remise accordée) est propre à l'organisme pour ne pas citer XXXXXX N'y a t'il pas une loi qui oblige à déficher?

Merci pour votre aide.

Lucie

Par **Marck.ESP**, le **09/08/2022** à **15:15**

.... Je ne pense pas que ce soit propre à cet organisme. Mais j'ai omis de préciser que vous pouvez auissi saisir la Commission nationale informatique et liberté (CNIL).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés